

www.csf-ud35.org



Projet Educatif Accueil de loisirs



Un Projet Éducatif pour quoi faire ?

Se définir un projet éducatif, c'est porter un regard sur ce que nous sommes et sur ce qui nous distingue.

C'est nous tracer un horizon commun qui nous engage dans notre activité au quotidien sur le terrain.

Notre projet éducatif définit les valeurs sur lesquelles les responsables associatifs bénévoles et professionnels de l'ensemble des associations CSF d'Ille et Vilaine fondent leur engagement et leur action auprès des publics, des territoires et plus largement de la société.

Ce projet éducatif est issu d'une démarche d'évaluation d'utilité sociale menée par notre fédération départementale.

Les membres de notre association CSF approuvent ce projet éducatif et s'engagent à développer ses objectifs.



Ce que notre accueil de loisirs doit apporter

AUX ENFANTS

- **un lieu de découvertes d'activités variées** à travers des animations spécifiques au centre ou au cours de mini-camps (activités manuelles, bricolage, escalade, cirque, voile, canoë)
- **Un lieu de pratiques artistiques et culturelles** (par le biais d'intervenants extérieurs, de spectacles, d'animations avec la bibliothèque création de spectacles...)
- **Un lieu d'activités ludiques, où le plaisir est le moteur de l'activité**
- **Un lieu qui favorise l'expression de l'enfant** et qui prend en compte ses demandes
- **Un lieu qui valorise les productions des enfants** par des expositions, des portes ouvertes
- **Un lieu d'accueil de proximité, sécurisant, qui respecte les rythmes de chacun**
- **Un lieu qui permet à l'enfant de continuer à tisser des liens, d'échanger, de se faire des copains** avec les autres enfants de la commune et du territoire
- **Une expérience de vie collective** où ont fait l'apprentissage du bien vivre ensemble, de la tolérance, du respect de la différence, du respect des règles établies ensemble tant à travers les moments de vie quotidienne que les activités ou les jeux et les sports collectifs
- **Un lieu où s'apprend l'exercice de la responsabilité**
- **Un lieu où l'enfant peut développer son autonomie;** être autonome, c'est pouvoir exercer des choix, les mettre en œuvre en fonction de son âge, du contexte donné. L'enfant peut choisir de participer ou non à une activité
- **Un lieu où l'enfant trouve ses marques et ses repères, est acteur dans ses activités** alors que nous sommes dans une société où tout pousse à être consommateur
- **Un lieu qui fait place à m'imaginaire** à partir des jeux, des activités proposées, des activités libres, à travers la possibilité laissée à l'enfant de ne rien faire, de rêver
 - **Un lieu où l'enfant découvre le monde qui l'entoure** et apprend à le respecter (naturel, humain, architectural, culturel...)
 - **Un lieu qui contribue à l'épanouissement de l'enfant** et à la construction de son identité



Ce que notre accueil de loisirs doit apporter

AUX PARENTS

- **Un lieu qui répond aux besoins de garde** pour les familles par ses périodes d'ouverture et ses amplitudes horaires
- **Un lieu où le parent permet à son enfant d'évoluer** dans un autre espace que celui de la sphère familiale ou de l'école
- **Un lieu d'accueil de proximité** permettant la rencontre, la convivialité à travers des soirées, temps de fête...) permettant pour certains de rompre l'isolement, de créer des liens, de développer des solidarités de proximité, de favoriser l'intégration de nouvelles familles dans la commune.
- **Un lieu d'écoute et d'échanges** entre parents, entre parents et animateurs
- **Un lieu de co-éducation parents-animateurs** basé sur une relation de confiance, d'échange, de respect, de non jugement.
- **Un lieu d'information** sur l'éducation et les éducation et les actions de soutien à l'exercice de la parentalité
- **Un lieu de formation** à travers des échanges de savoir, de savoir faire, à travers des temps de formation (soirée parents) par l'appropriation personnelle et collective d'apports extérieurs
- **Un lieu d'innovation** d'où peuvent émerger de nouvelles idées, de nouveaux projets
- **Un lieu où chacun peut se responsabiliser, s'impliquer** dans la marche et la gestion de l'accueil de loisirs : apport d'idées, participation aux différentes tâches, achats, fabrication, entretien du matériel, installation, rangement, nettoyage du local et non rester « consommateur » d'un service
- **Un lieu permettant l'épanouissement des personnes** par les valeurs vécues et permettant aux parents de rentrer dans une démarche qui peut les conduire vers la prise de responsabilité associative.

Ce que notre accueil de loisirs doit apporter

AUX RESPONSABLES ASSOCIATIFS

- La satisfaction de voir aboutir un projet, de le pérenniser
- La satisfaction de voir les personnes s'investir, évoluer, prendre confiance
- **La satisfaction de voir se développer des valeurs qui fondent l'engagement et la prise de responsabilité:**
 - l'élargissement de leur champ relationnel
 - la possibilité de transmettre et faire partager des compétences et savoir faire
 - la reconnaissance de leurs compétences et savoir faire
 - La formation par la participation à des temps de formation sur la vie associative, la fonction employeur, l'éducation et la pédagogie
- **Le développement de compétences souvent de plus en plus techniques et complexes**
 - **La pratique de la démarche de projet** (expression des besoins, réflexion, valorisation de l'action...)
 - **La gestion administrative** (règlementation des accueils collectifs de mineurs, connaissance des institutions et partenaires, fonction employeur et législation du travail)
 - **La gestion de la vie associative** (la gestion et l'animation de différentes instances, l'animation d'une équipe de bénévoles, le développement avec les partenaires...)
 - **La gestion financière** (comptabilité, budget, recherche de financements et de subventions...)
 - **La réflexion sur l'éducation et les connaissances pédagogiques** (notion de projet, social, projet éducatif, projet pédagogique, projet d'animation et d'activités)
 - **L'organisation de manifestations** (portes ouvertes, actions d'information, soirées de formation de parents....) afin de répondre à de besoins d'information et d'assurer la promotion et la pérennité de la structure.
 - **La promotion individuelle et collective** par les compétences développées.



Ce que notre accueil de loisirs doit apporter

A LA COMMUNE, AU TERRITOIRE

- **La réponse, à travers un service de qualité, à un problème de garde pour les familles**
- **L'offre d'un service de proximité répondant** aux attentes des familles
- **Un service qui se situe dans le champ de l'économie sociale et solidaire:**
 - **Création d'emplois à temps complets ou partiels**
 - **Recrutement de jeune de la commune sur la base d'un contrat d'engagement éducatif.** Ce contrat marque souvent leur entrée dans la vie active, répondant à leurs aspirations de découvrir les métiers de l'animation, de l'éducation.
- **Conception du travail salarié où chacun doit pouvoir s'épanouir, faire valoir ses compétences, être reconnu.** Où salariés et responsables bénévoles agissent en complémentarité » et où chacun est reconnu et respecté dans son rôle.
- **Une contribution à l'animation de la commune,** elle contribue à donner, avec les autres associations, une image dynamique de la commune.
- **Un moyen de faire se rencontrer les habitants** sur un même territoire (entre les nouveaux et anciens habitants, entre les générations, entre les associations et les services) afin de créer du lien social et d'éviter que la commune ne soit une « cité dortoir »
- **L'implication des parents dans l'association** augmente les forces vives sur la commune
- **La valorisation des ressources humaines de la commune**
- **La participation en temps apportée par les parents et les responsables associatifs présente un intérêt économique certain pour la collectivité.** L'évaluation et la valorisation du bénévolat le prouvent et permettent des coûts évités pour la collectivité



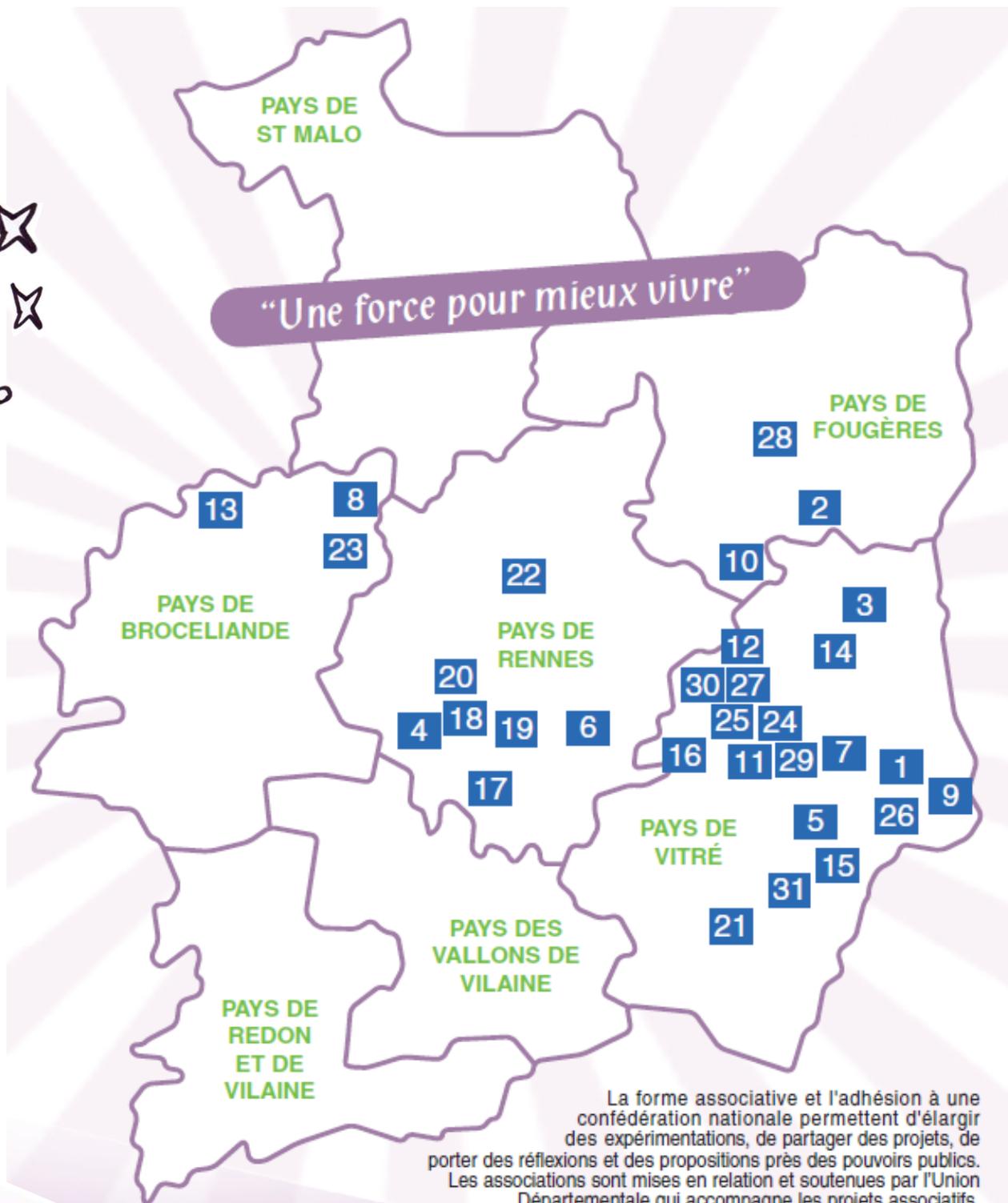
Ce que notre accueil de loisirs doit apporter

A LA SOCIÉTÉ

- un service accessible à tous qui permet la mixité sociale
- **Une conception de la vie citoyenne basée sur l'égalité, le respect, l'accueil, l'échange**, la participation à un service et non la consommation, la convivialité, la solidarité, la création de lien social, les relations intergénérationnelles, le faire ensemble et le bien vivre ensemble
- **Une conception de l'éducation, de la co-éducation parents-animateurs.** Les parents sont les premiers concernés par l'éducation de leurs enfants à l'accueil de loisirs. Ils peuvent voir mettre en œuvre les valeurs qu'ils défendent en participant à la discussion sur le projet pédagogique, en échangeant (entre parents, entre parents et animateurs..) sur ce projet. Chacun participe selon ses compétences et son savoir-faire dans une relation de confiance parents-animateurs.
- **Une participation à la définition et à la construction d'une politique** en matière d'accueil des enfants sur la commune, sur le territoire
- **Une conception de l'action en partenariat** où le rôle de chacun est important, différent et irremplaçable.
- **Le développement d'une habitude de travail en commun**, une manière de vivre la démocratie
- **L'épanouissement et le développement harmonieux des personnes**
- **La promotion individuelle et collective**
- **Un développement social basé sur l'ouverture pour tous**, la participation des usagers, un fonctionnement démocratique, le respect et la promotion des personnes, autant de valeurs qui sous-tendent les actions de la CSF et qui sont celles d'un mouvement d'éducation populaire.



Un réseau départemental d'associations familiales



La forme associative et l'adhésion à une confédération nationale permettent d'élargir des expérimentations, de partager des projets, de porter des réflexions et des propositions près des pouvoirs publics. Les associations sont mises en relation et soutenues par l'Union Départementale qui accompagne les projets associatifs, les bénévoles et professionnels sur le terrain.